

Du côté du CHSCT

Le 23 juin 2020, la direction de Plaine Commune a présenté plusieurs Plans de Reprise d'Activité (PRA) aux représentants du personnel réunis en CHSCT par téléconférence. Une nouvelle fois, les conditions techniques ont été, par moment, un obstacle aux échanges.

Les représentants des salariés déplorent que le prochain CHSCT ne soit programmé qu'en octobre. Afin de poursuivre la concertation sur l'application et l'évolution des mesures de prévention et pour préparer la rentrée, nous avons proposé et obtenu que **5 groupes de travail se réunissent en juillet et août** : Cadre de vie, DDUS, Siège et administratif, Lecture publique, Emploi-insertion.

Masques



Pour le masque barrière CAP COLLECTIVITE ([masques en spandex](#)), l'employeur n'est pas en mesure de nous présenter de documents sur des tests, certifications ou normes. Dans l'attente d'éventuelles précisions, nous préconisons le port d'autres types de masques. Nous avons demandé que ces masques soient remplacés.

Certains agents demandent à être équipés de masques jetables, parfois considéré comme plus sécurisants et plus confortables. Cette demande est accentuée par l'augmentation des températures.

La durée d'utilisation des masques est de 4h, soit une demi-journée.

Les performances du masque CHANTELLE ont été contrôlées par la DGA pour 50 lavages. Le masque CAP COLLECTIVITE est présenté comme pouvant être lavé 30 fois, mais l'absence d'organisme de contrôle jette un trouble sur cette information.

Nous avons posé la question du réapprovisionnement des agents.

Le Cadre général et les agents du siège

La direction a fait des annonces concernant la réduction du télétravail, l'utilisation des réfrigérateurs et des micro-ondes... et le retour des agents, sauf ASA pour les agents à risque de développer une forme grave du COVID (ou vivant avec une personne à risque).

Le CHSCT considère que la situation exige le maintien de mesures de prévention du COVID et s'oppose à une reprise généralisée.

Nous demandons que les modifications du cadre général et que la nouvelle phase de la reprise d'activité du siège soient précisés dans le PRA qui reste d'actualité.

Cadre de Vie

Pour maintenir des garanties sanitaires, les représentants de l'employeur et des salariés s'accordent pour exiger que l'accueil reste échelonné afin de limiter le nombre d'agents dans les vestiaires, les douches et les salles de pause. De même, le retour de tous les agents disponibles peut se faire seulement si les garanties sanitaires et l'ensemble des protocoles en vigueur sont respectés.

Avant d'envisager le retour à des horaires normaux, il faut tenir compte des problèmes de temps de désinfection des équipements, du passage à des horaires d'été et de vérifier les possibilités de restauration des agents (accès au restaurant communal, nombre d'agent admis en même temps dans les salles de pauses pour se restaurer...)

La journée continue de 6h est maintenu dans certaines UT.

Les agents ayant un temps de travail d'au moins 6h ont droit à une **pause de 20 minutes minimum** sur le temps de travail (article 3 décret n°2000-815 du 25 août 2000). De plus certains cycles de travail donnent droits à des RTT ou des Journées Compensatrices

Lecture Publique

Des difficultés d'approvisionnement ont été signalées et nous avons demandé un protocole clair sur le réapprovisionnement ainsi que la nomination d'un « référent COVID » sur chaque structure, les fiches techniques de sécurité des produits, les fondements scientifiques de la mise à jour des recommandations en matière de quarantaine des documents (entre 1 et 3 jours)

La Direction de la Lecture Publique s'est engagée à transmettre les jauges par médiathèques. Nous demandons qu'elles soient globales (pour la médiathèque entière) mais aussi par espaces à l'intérieur de la médiathèque.

Devant les difficultés que représentent :

- L'attente devant un espace de la médiathèque où la jauge serait atteinte ;
- La mise en place d'un sens unique de circulation dans certaines médiathèques ;
- La mise en quarantaine des documents consultés sur place ;

Nous avons évoqué :

- L'augmentation du temps pour préparer le retour du public
- Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sur pied
- Une régulation à l'entrée
- Un système de rendez-vous sur un créneau ;
- La définition d'un temps maximal de présence dans la médiathèque ;
- La présence d'un agent d'entretien pendant l'ouverture ;
- De reculer la reprise des accueils de groupes pour permettre la mise en place des outils de distanciation sociale de 1 mètre ;
- De recevoir les groupes en dehors des horaires d'ouverture au public ;
- L'acquisition de matériel pour répondre aux enjeux des actions à l'extérieures ;
- L'ouverture des médiathèques de quartier une journée par semaine (6 mois de fermeture, c'est trop long).

L'Emploi-insertion

Le PRA actuel est maintenu. Avis favorable du CHSCT pour l'été.

Droits des sols

Le Plan de Reprise d'Activité a été appliqué sans consultation du CHSCT. Néanmoins nous avons constaté lors de visites des retours positifs des agents.

Tickets restaurants et Indemnités repas

Jusqu'au 10 juillet, si la possibilité de restauration collective habituelle est toujours indisponible, l'employeur rembourse les repas sur la base de factures.

L'employeur a refusé l'accès aux tickets restaurants qui auraient permis aux agents de manger à l'extérieur plutôt que dans les salles de pauses.

Ventilation

Depuis plusieurs semaines, l'employeur a décidé d'interrompre les climatisations pour éviter le brassage de l'air présent dans les bâtiments gérés par Plaine Commune. La ventilation par un apport d'air extérieur est privilégiée. Avec l'arrivée de l'été, Plaine Commune a envisagé pendant un temps la remise en route des climatisations. **Après avoir entendu l'avis négatif des membres du CHSCT, l'employeur a décidé de respecter les recommandations nationales et d'attendre pour effectuer la remise en route des climatiseurs.**

Concernant les fortes chaleurs, voici un rappel des [dispositions mises en place par l'employeur en cas de canicule](#) ainsi que [les recommandations des représentants CGT au CHSCT](#)

